



Vous êtes élu en première position sur la liste UNAAPE au Conseil d'Administration de votre collège ou lycée. Il vous revient donc de préparer et d'organiser les conseils de classe. Vous pouvez, pour vous aider, rechercher des responsables par niveau.

## REGLEMENTATION :

« Le chef d'établissement réunit, au cours du premier trimestre, les responsables des listes de candidats qui ont obtenu des voix lors de l'élection des représentants de parents d'élèves au conseil d'administration, pour désigner les deux délégués titulaires et les deux délégués suppléants des parents d'élèves de chaque classe, à partir des listes qu'ils présentent à cette fin.

Le chef d'établissement répartit les sièges compte tenu des suffrages obtenus lors de cette élection ». (décret du 5/07/00).

Renseignez-vous auprès du chef d'établissement sur :

1. La date limite de dépôt de votre liste
2. Les modalités de convocation
3. Le mode de distribution des comptes rendus de conseil de classe aux parents

### A.- DETERMINER LE NOMBRE DE CANDIDATS AUXQUELS VOTRE LISTE A DROIT :

Répartition des sièges en fonction des suffrages exprimés lors des élections du C.A.

*Ex: Liste UNAAPE -> 342 voix sur 517 suffrages exprimés, soit 66,15%. - 2 titulaires/classe x 24 classes = 48 délégués titulaires au total*

$48 \text{ délégués} \times 66,15\% = 31,75 \text{ délégués UNAAPE}$ , arrondi à 32.

Vous pouvez rechercher des candidats suppléants dans la même proportion.

### B. RECHERCHER LES CANDIDATS

Plusieurs possibilités :

- s'adresser à votre association locale pour connaître le nom des adhérents et, particulièrement, ceux qui ont exprimé le souhait d'être candidat.
- faire circuler un bulletin par l'intermédiaire de l'établissement avec « coupon-réponse »
  - reprendre la liste des délégués de l'année scolaire précédente ; sauf cas exceptionnel, les délégués

poursuivent généralement leur « carrière » jusqu'à la fin du cycle d'étude.

## C. COMPOSITION DE VOTRE LISTE

*Vous aurez, peut-être, trop de volontaires pour certaines classes et personne pour d'autres. Si vous devez faire un choix, vous pouvez prendre en compte les services rendus précédemment par les candidats, leur participation au Conseil d'administration, leur motivation... Ne négligez pas, néanmoins, les nouveaux candidats qui seront l'avenir de l'association.*

## D. LISTE DEFINITIVE

*Il est indispensable que le chef d'établissement organise une réunion regroupant toutes les associations pour répartir les délégués ; certains ajustements sont toujours possibles, l'objectif étant d'assurer une représentation de parents dans un maximum de classes et, principalement, dans les classes dites « à problèmes ».*

## E. APRES LA DESIGNATION DES DELEGUES

Vous organisez rapidement une réunion avec les délégués titulaires et suppléants.

Vous leur distribuerez les documents nécessaires à cette fonction : liste des élèves de leur classe, noms des professeurs, le calendrier des conseils de classe, les informations contenues dans ce guide, du papier à en-tête pour les comptes rendus,....et tous documents utiles à une bonne représentation de l'UNAAPE

## F. MODALITES DE CONVOCATION

- soit l'établissement adresse la convocation directement à chaque délégué titulaire qui, en cas d'empêchement, devra contacter son suppléant



- soit le parent « tête de liste » est chargé de transmettre aux délégués les convocations ; cette méthode n'est pas à approuver.

### **G. DISTRIBUTION DES COMPTES RENDUS**

En général, et si les moyens de votre association le permettent, le compte rendu est photocopié en nombre égal à celui des élèves de la classe pour être transmis aux parents. Le mode de distribution n'étant pas prévu par des textes

réglementaires, différentes méthodes sont utilisées :

- La plus sûre : les comptes rendus sont adressés aux parents dans la même enveloppe que les bulletins scolaires trimestriels. Lorsque le chef d'établissement accepte cette méthode, il fixe un délai maximal (*très court*) de remise des photocopies au secrétariat de l'établissement.

- Les comptes rendus sont distribués aux élèves pour être remis aux parents (*et restent souvent dans le fond du cartable !*). c'est votre enfant qui, après en avoir demandé la permission, les distribuera dans la classe.

- Vous pouvez aussi proposer aux parents de les recevoir par la poste en vous adressant trois enveloppes timbrées.